

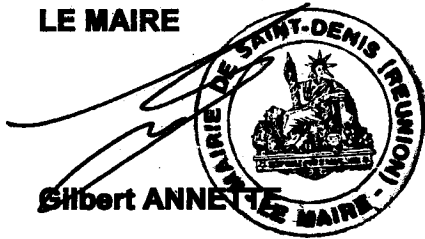
DÉPLACEMENTS D'ÉLUS en Salle des Délibérations pendant les travaux

<i>Élus</i>	<i>Horaires</i>	<i>Remarques</i>
	ARRIVÉES	
KICHENIN Virgile	à 10 h 05	au Rapport n° 11/8-01
NAILLET Philippe	à 10 h 26	au Rapport n° 11/8-01
	DÉPARTS	
ASSABY Maximilien	à 10 h 05	au Rapport n° 11/8-01 <i>(procurator à ORPHÉ Monique)</i>
CHÉFIARE Claudine	à 10 h 34	au Rapport n° 11/8-03 <i>(procurator à LOCATE Raziah)</i>
ALBANY Christian	à 10 h 50	au Rapport n° 11/8-14
TROTET Maryse	à 11 h 01	au Rapport n° 11/8-20
LAURET Edmond	à 11 h 02	au Rapport n° 11/8-20 <i>(procurator à PESTEL René Louis)</i>
VÉLOUPOULÉ MERLO Nalini	à 11 h 22	au Rapport n° 11/8-22
LOCATE Raziah	à 11 h 27	au Rapport n° 11/8-23

Le Maire certifie que le compte rendu de la présente séance a été affiché à la porte de l'hôtel de Ville de Saint-Denis le
et que le nombre de Conseillers Municipaux présents a été de 46 sur 55.

26 DEC. 2011

LE MAIRE



OBJET EAU POTABLE

MODIFICATION DU TARIF DE LA PART COMMUNALE

**ADOPTION D'UNE NOUVELLE GRILLE TARIFIAIRE PLURIANNUELLE
(2012-2016)**

GARANTIR UNE EAU DE QUALITE POUR TOUS

Par Délibération du 18 décembre 2010, la Ville a approuvé son Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable et son programme de travaux à hauteur de 122 000 000 € pour la période 2010-2025. Ce programme pluriannuel se décompose en sept thèmes :

- 1. Optimisation et sécurisation des ressources existantes,
- 2. Amélioration de la qualité de traitement,
- 3. Amélioration des rendements de réseaux,
- 4. Renforcement des volumes de stockage,
- 5. Amélioration et optimisation de la défense incendie,
- 6. Recherche de nouvelles ressources et interconnexions,
- 7. Gestion des crises et sécurisation des chaînes.

Pour répondre à ces investissements, la Ville a engagé une étude prospective pour déterminer les ressources financières qu'elle doit dégager dans la durée afin d'assurer la mise en œuvre de ce programme qui impose un niveau soutenu d'investissements et ce dès 2012.

Lors de l'étude prospective, plusieurs scénarios ont été approfondis et des comparaisons sur la base de plusieurs critères ont été effectuées. Après analyse, le choix se porte sur le scénario combinant au mieux les critères investissements et évolution de la part « Ville » du prix de l'eau. Ce scénario permet d'effectuer environ 105 M€ sur les 15 ans. Le tableau ci-dessous présente les investissements prévisionnels sur les 6 premières années et suivantes :

INVESTISSEMENTS en EAU PTOABLE							
Programmation Pluriannuelle	2012	2013	2014	2015	2016	2017 à 2025	Total (2012 à 2025)
Investissement (€)	10 620 000	13 960 000	9 540 000	7 070 000	6 560 000	56 930 000	104 680 000

Pour répondre à cette programmation ambitieuse et indispensable, il est nécessaire d'accroître les recettes du budget de l'eau notamment par une révision de la tarification de la part communale.

La tarification par tranche, actuellement en vigueur, a été approuvée par délibération du 20 novembre 2010. Le détail figure dans le tableau suivant :

Rapport n° 11/8-21

Tranches de consommation par semestre	1 ^{ère} tranche de 0 à 90 m3	2 ^{ème} tranche De 91 à 180 m3	3 ^{ème} tranche Supérieur à 181 m3
Tarif Général (hors maraichers)	0,17	0,22	0,39

Pour une facture annuelle moyenne de 188 m3, cette part communale représente actuellement :

- 21 % de la facture eau potable ;
- 9 % de la facture eau potable et assainissement.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé de valider une nouvelle grille tarifaire pour les six prochaines années, ce qui permettra de couvrir l'emprunt dès 2012. L'ajustement autour de 3 % entre 2013 et 2016 (ce qui correspond à l'inflation en 2011 à la Réunion) permettra le maintien du prix de l'eau en euros constants.

Prix	2012	2013	2014	2015	2016
Tranche 1 0 à 90 m3	0,2329 €/m3	0,2399 €/m3	0,2471 €/m3	0,2545 €/m3	0,2621 €/m3
Tranche 2 91 à 180 m3	0,3014 €/m3	0,3104 €/m3	0,3198 €/m3	0,3293 €/m3	0,3392 €/m3
Tranche 3 Supérieur à 181 m3	0,5343 €/m3	0,5503 €/m3	0,5668 €/m3	0,5838 €/m3	0,6014 €/m3


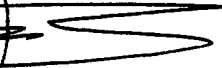
Ces propositions de nouveaux prix intègrent une augmentation significative en 2012 et une hausse modérée sur les années ultérieures.

Ce qui générera pour un ménage dionysien une augmentation de 12,00 € en 2012 par rapport à sa facture annuelle moyenne (188 m3) de 2011 (soit 1,00 €/ mois) et 1,20 €/ an entre 2013 et 2016.

Vous trouverez en annexe un document détaillant les résultats de la prospective Eau Potable.

Je vous demande, en conséquence, d'approuver la nouvelle grille tarifaire concernant la part communale Eau Potable, qui entrera en vigueur le 1er janvier 2012.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

 LE MAIRE

Gilbert ANNETTE

OBJET EAU POTABLE

MODIFICATION DU TARIF DE LA PART COMMUNALE

ADOPTION D'UNE NOUVELLE GRILLE TARIFIAIRE PLURIANNUELLE
(2012-2016)

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la Délibération n° 10/7-05 du Conseil Municipal en séance du 18 décembre 2010 ;

Vu la Délibération n° 10/6-05 du Conseil Municipal en séance du 20 novembre 2010 ;

Sur le RAPPORT N° 11/8-21 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur MAILLOT Gérald, 3ème Adjoint, présenté au nom des Commissions Affaire Générale/ Entreprise Municipale, et Aménagement/ Développement Durable ;

Sur l'avis favorable des dites Commissions ;

APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE

7 voix contre
(dont 3 votes par procuration)

pour

M. FOURNÉL Dominique, Mme ALLIÉ Carmen,
M. BARDIERE Jean-Michel et Mme LOCATE Raziah

autres présents et mandatés

Approuve la nouvelle grille tarifaire pluriannuelle concernant la part communale Eau Potable, qui entrera en vigueur le 1 janvier 2012

Prix	2012	2013	2014	2015	2016
Tranche 1 0 à 90 m3	0,2329 €/m3	0,2399 €/m3	0,2471 €/m3	0,2545 €/m3	0,2621 €/m3
Tranche 2 91 à 180 m3	0,3014 €/m3	0,3104 €/m3	0,3198 €/m3	0,3293 €/m3	0,3392 €/m3
Tranche 3 Supérieur à 181 m3	0,5343 €/m3	0,5503 €/m3	0,5668 €/m3	0,5838 €/m3	0,6014 €/m3

Pour extrait certifié conforme,
 Fait à Saint-Denis, le 26 DEC. 2011

